



Communiqué de presse

Date : 09.04.2024

Des montres et de la maroquinerie de luxe dans sa valise

Un ressortissant français a seulement déclaré deux montres qu'il importait de Londres lors de son entrée en Suisse. Après son passage par la voie verte de l'aéroport de Genève, l'inspection de son bagage a réservé des surprises. Seize montres de haute-horlogerie, dont treize étaient des contrefaçons, et deux sacs de luxe se trouvaient également parmi ses effets. Il devra s'acquitter de plusieurs dizaines de milliers de francs en frais de redevance et d'amende.

Le 3 avril juste après minuit, les collaborateurs de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ont interpellé un Français, âgé de 42 ans, à l'aéroport de Genève. En provenance de Londres, celui-ci tentait de franchir la frontière en passant par la voie verte. Lors de l'inspection de sa valise, les douaniers ont découvert 18 montres et deux sacs de maroquinerie de luxe. Après examen, il s'est avéré que treize d'entre elles étaient des contrefaçons. Des cinq montres restantes, seules deux avaient été déclarées. En revanche, il avait omis de le faire pour les deux sacs.

La valeur de la marchandise s'élevant à plusieurs centaines de milliers de francs, la redevance due se monte à plusieurs dizaines de milliers de francs. L'homme sera amendé pour infractions à la loi sur les douanes et à la loi sur la TVA. Il a également été dénoncé pour infraction à la loi sur la protection des marques. Les contrefaçons ont été mises en sûreté pour la suite de la procédure et en vue de leur destruction.

Marchandises, personnes et moyens de transport

L'OFDF a pour mission de contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques. Le programme de transformation DaziT en cours jusqu'en 2026 verra notamment la numérisation des processus et l'uniformisation de la formation dans ces trois domaines de contrôle. À cet horizon, l'OFDF sera encore mieux en mesure d'assurer la sécurité globale de la population, de l'économie et de l'État à la frontière.

Légende: L'homme a été dénoncé pour infraction à la loi sur la protection des marques. (Photo prétexte – STOP PIRACY)

Renseignements:

Service de presse

Tél. +41 58 462 67 43, medien@bazg.admin.ch